



COMMUNE DE HOHROD
Mairie – 12 rue principale – 68140 HOHROD
Tél: 03 89 77 36 52
Mail: mairie.hohrod@wanadoo.fr

ESPACE "LA GRANGE"



CONTRAT DE LOCATION DE L'ESPACE "LA GRANGE"

Le présent contrat de location est conclu entre :

La commune de Hohrod, représenté par le Maire, ou, en cas d'absence par un adjoint, dûment habilités à signer ce contrat par délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2022

ET

Monsieur, Madame :

Demeurant :

Téléphone :

Mail :

Nommé le locataire.

Le contrat de location est conclu pour :

Une période de (en jours ou heures)

Du (indiquer la date) à (indiquer l'heure).....

Au (indiquer la date) à (indiquer l'heure).....

Pour l'organisation de :

Utilisation de matériels divers (sono, instruments de musique etc...):.....

Engagement des parties :

Le locataire s'engage à avoir pris connaissance du règlement intérieur applicable à l'espace communal.

Il atteste plus particulièrement avoir pris connaissance du Règlement intérieur de l'espace "La Grange" et notamment de l'article 4 et des moyens mis à sa disposition pour assurer la sécurité des personnes au sein de l'espace communal.

Le locataire atteste également qu'il a souscrit une assurance en responsabilité civile en qualité d'utilisateur et d'organisateur (copie ci-jointe).

TARIFS EN EUROS (PAR JOUR DE LOCATION)

(Mettre une X dans la-les case (s) correspondante (s))

	Location salle pour vente à but lucratif	60
	Location salle avec Kaller pour vente à but lucratif	90
	Location salle pour exposition ou autre manifestation à but NON lucratif	0
	Location salle pour habitant de la commune	50
	Location salle avec Kaller pour habitant de la commune	65
	Location salle pour personne extérieure au village	100
	Location salle avec Kaller pour personne extérieure au village	130

	Location salle pour mission de service public	0
	Location salle association externe	35
	Location salle avec Kaller pour association externe	50
	Association siégeant au village	0
	Supplément électricité	Compteur 0,40 € / Kwh
	Option nettoyage salle	80
	Option nettoyage salle avec Kaller	100
	Location 2 heures (minimum)	20
	Heure de location supplémentaire	10

Le tarif applicable à la présente location est de :

Le règlement de cette somme se fera par l'émission d'un titre de recette adressé au locataire.

DETERIORATION OU VOL DU MATERIEL ET DES EQUIPEMENTS, DEGRADATION DU BIEN

A l'issue de la période de location de la salle :

- en cas de constat de casse ou de vol du matériel mis à disposition, une facturation sera adressée au locataire conformément aux tarifs fixés par la commune pour l'année en cours ;
- En cas de vol ou de dégradations commises sur les équipements (petit et gros électroménager, tables et chaises, matériel pour le service...) ou le bien immobilier, les frais de remplacement ou de réparations engagés par la commune seront intégralement refacturés au locataire, sur établissement d'un certificat administratif dressé par le maire.

Le règlement des sommes mentionnées ci-dessus se fera par l'émission d'un titre de recette adressé au locataire.

DESISTEMENT

En cas de désistement le montant de la location reste acquis à la commune (sauf cas de force majeure).

Le règlement de cette somme se fera par l'émission d'un titre de recette adressé au locataire.

ETAT DES LIEUX

Le locataire devra contacter le secrétariat de mairie au moins une semaine avant la manifestation pour définir la date d'état des lieux et de remise des clefs.

Le constat d'état des lieux sera signé par les 2 parties.

Compteur électrique : ENTREE..... SORTIE.....

A Hohrod,

Le

Le locataire

signature

Le maire (ou son représentant)

signature

Contrat établi en double exemplaire.